



COMITE SYNDICAL
DU 5 MARS 2024



Rapport d'orientations
budgétaires 2024
Budget Eau potable

SOMMAIRE

Préambule	Page 3
Contexte économique	Page 4-6
Résultats de clôture de l'exercice 2022	Page 7-8
Les Recettes :	
La surtaxe	Page 8-9
L'aide du fonds de soutien	Page 9
Les redevances	Page 9
Les Dépenses :	
Les charges courantes	Page 10
La dette	Pages 11 à 14
Les investissements	Page 15
Situation financière - les soldes intermédiaires de gestion	Page 16-17
Les orientations	Page 17

Le Contexte juridique du débat d'orientation budgétaire et son rapport

La loi d'administration territoriale de la République de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Le Président ne peut être juridiquement lié par les prises de position des délégués syndicaux à ce stade de la procédure.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7/8/2015, a voulu accentuer l'information des conseillers et a créé le rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le DOB. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes ou intercommunaux.

Ainsi, notamment pour les collectivités de plus de 3500 habitants, ce rapport doit contenir les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement), les engagements pluriannuels envisagés (programmation d'investissement), la structure et la gestion de la dette et de l'évolution de l'endettement, l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette, ainsi que les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel (budget principal et budgets annexes)

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le présent Rapport se veut prudent dans un contexte économique inflationniste, d'une accélération des catastrophes naturelles et dans une atmosphère géopolitique instable.

Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le contexte économique Mondial, Européen et National

I - Contexte Mondial :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2023 :

L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant les banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent avoir atteint leurs zones pivots. Une politique de lutte contre l'inflation menée depuis la fin de 2022, suivi d'un signal fort de pause ou de fin de cycle de resserrement par les banquiers centraux, en seraient la preuve. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques confirmant le ralentissement de la croissance mondiale.

(Dob - Caisse d'épargne.com)

Et 2024 : Une croissance modeste

L'économie mondiale devrait pour sa 3^{ème} année consécutive de ralentissement, encore fléchir davantage. Son taux de croissance est projeté à +2.40%. Cette situation répond à la mise en place de politique monétaire restrictive, sur la continuité d'un durcissement des conditions financières et de la faiblesse des échanges commerciaux et des investissements.

La poursuite et le durcissement du conflit au Moyen Orient, du front Russe sur l'Ukraine, des tensions financières accrues, d'une inflation toujours élevée, d'un morcellement des échanges commerciaux et le déferlement de catastrophes climatiques en cascade, vont influencer négativement les perspectives de croissance.

Une coopération mondiale reste nécessaire afin d'alléger les dettes publiques, faciliter les échanges commerciaux, lutter contre le changement climatique et enfin, réduire les inégalités entre les peuples et l'insécurité alimentaire.

Parmi les économies émergentes, les pays exportateurs de matière première continuent leur développement grâce à la mise en place d'une stratégie politique budgétaire de relance quoique volatile.

Des politiques macroéconomiques (plein emploi, stabilité des prix, équilibre de la balance des paiements) et structurelles appropriées ainsi qu'un bon fonctionnement des institutions sont indispensables pour stimuler les investissements et la croissance à long terme de ces économies.

(Banque mondiale.org-Ofce- Commission Européenne.com)

II – Contexte Européen :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2023 :

L'année 2023, en zone euro s'est conclue par une croissance du PIB faible dans un contexte de conditions de financement restrictives. L'économie européenne a perdu de son dynamisme sur fond de coût élevé de la vie, de faible demande extérieure et de resserrement monétaire. Cependant, on a constaté une inflation en recul mais qui reste élevée sur la fin de son quatrième trimestre. Le marché du travail de l'UE a continué à enregistrer de bons résultats jusqu'au 2^{ème} trimestre 2023. Les déficits publics diminuent à fur et à mesure que le soutien budgétaire est retiré (crise sanitaire, énergie.)

(Commission européenne.com)

Et 2024 : La désinflation doit se poursuivre

Les effets négatifs du resserrement monétaire devraient encore peser sur l'activité économique cet hiver (01 et 02/2024). Hormis une éventuelle récession technique (accentuation du chômage suite au recul du PIB sur 2 trimestres consécutifs), l'activité devrait se stabiliser avant une reprise possible sur le printemps/été. Il est prévu

une première baisse des taux directeurs par le BCE sur le 2^{ème} trimestre voire le 3^{ème} trimestre 2024 qui devraient relancer l'investissement. Cette détente monétaire accompagnerait le reflux de l'inflation qui devrait avoisiner les 2 % en fin d'année.

Le recul de l'inflation combiné au dynamisme des salaires soutiendraient le pouvoir d'achat qui devrait apporter un regain à la consommation des ménages. Cependant, on note que le taux d'épargne des familles reste élevé et pourrait retarder les effets de cette reprise de la consommation.

La croissance européenne devrait aussi être soutenue par le déboursement des fonds du Plan de relance Européen et ses déploiements sur le terrain. Cependant, les risques et les incertitudes devraient s'accroître davantage avec la poursuite de la guerre en Ukraine, le conflit au Moyen Orient. Ce dernier fait courir un risque sur l'approvisionnement énergétique. L'effet encouru, serait la nouvelle flambée des prix du pétrole et de l'appauvrissement des stocks. Après sa sortie du « 0 » Covid et un retour dessévant sur le marché mondial, la chine pourrait également jouer les troubles faits sur l'évolution économique de l'union européenne.

(Économic-Bnp.com – Caisse-épargne.com- Commission européenne.com)

III - Contexte National :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2023 :

La France subit une inflation encore trop élevée et le contexte reste également marqué par une forte remontée des taux d'intérêts directeurs de la BCE ainsi que par une croissance du PIB à + 0.9% faible.

Les effets de diffusion du choc Energie sur l'économie se sont poursuivis (fin du bouclier tarifaire qui s'est amorcé en 2022).

Les ménages et les entreprises ont pris de plein fouet une hausse de 15% sur les prix des tarifs réglementés du Gaz et de 25 % sur ceux de l'Electricité. Les couts sur les carburants se sont clôturés par une baisse sur cette fin d'année. En conclusion, le choc énergétique a amputé la croissance 2023.

L'évolution du marché du travail a été favorable (*fort recours à l'apprentissage de 2021/22/23 de contrats signés, moins de défaillance d'entreprises, baisse du cout réel du travail*) malgré un ralentissement sur la seconde partie de l'année dont la raison essentielle est liée à la baisse de régime de l'activité économique.

Le taux de chômage a été inversement proportionnelle à la courbe de l'emploi sur le second semestre 2023.

Le taux de l'épargne n'a pas cessé d'augmenter et ce, pour la 3^{ème} année consécutive. Les ménages ont continué à fortement épargner plutôt que de réinjecter leur économie dans la consommation.

Le déficit public sur l'année 2023 n'a pas baissé malgré à la prise de mesures budgétaires exceptionnelles et de la réduction des dépenses publiques primaires.

(Ofce-Caisse d'épargne.com)

Et 2024 : vers la désinflation....

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre mais la croissance économique devrait rester modeste en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directeurs. Le gouvernement optimise sur cette baisse qui pourrait relancer la consommation des ménages. Cela reste toutefois à ce stade, une incertitude car la situation économique peu fiable, n'est pas propice à un changement de comportement vis-à-vis de l'épargne. Le moral des ménages étant au plus bas et la montée probable du chômage, devraient plutôt favoriser un comportement précautionneux.

La courbe du chômage devrait s'accroître davantage dans un contexte marqué par une population active mise à mal avec le recul de l'âge de départ à la retraite. La combinaison d'une faible croissance de l'activité et le rattrapage partiel des pertes de productivité passée auraient raison du fort dynamisme de l'emploi observé ces dernières années.

Malgré la réduction des mesures budgétaires exceptionnelles, le déficit public resterait identique à celui de 2023, soit 4.80 % du PIB. Une croissance économique molle, va peser sur les rentrées fiscales à venir.

Une hausse de fréquentation touristique internationale avec les jeux Olympiques pourrait améliorer la contribution du commerce extérieur. Contrairement à la demande intérieure qui resterait atone en 2024.

Le déficit public devrait se stabiliser à 4.8 % du PIB malgré la réduction continue des mesures budgétaires non pérennes
Enfin, la forte instabilité de l'environnement international ainsi que le fond de tensions géopolitiques et la faiblesse de la croissance mondiale pourraient peser sur la croissance française.
(Caisse epargne.com- Ofce-le fil d'Ariane-Commission européenne.com)

Dispositions de la loi de finances pour 2024 concernant les Collectivités

I – Dispositif global

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 :

L'objectif est de ramener le déficit et l'endettement de la France dans la « norme » imposée par l'Europe. Cela reste un projet ambitieux car tout dépendra de la macro-économie, des volontés politiques sous fond d'élection présidentielle de 2027.

Quelques chiffres significatifs et prévision du PLF 2024

Croissance du PIB : + 0.80 % en 2024 contre +0.90 % en 2023

Le Déficit Public : + 4.40 % du PIB en 2024 contre +4.90 % en 2023

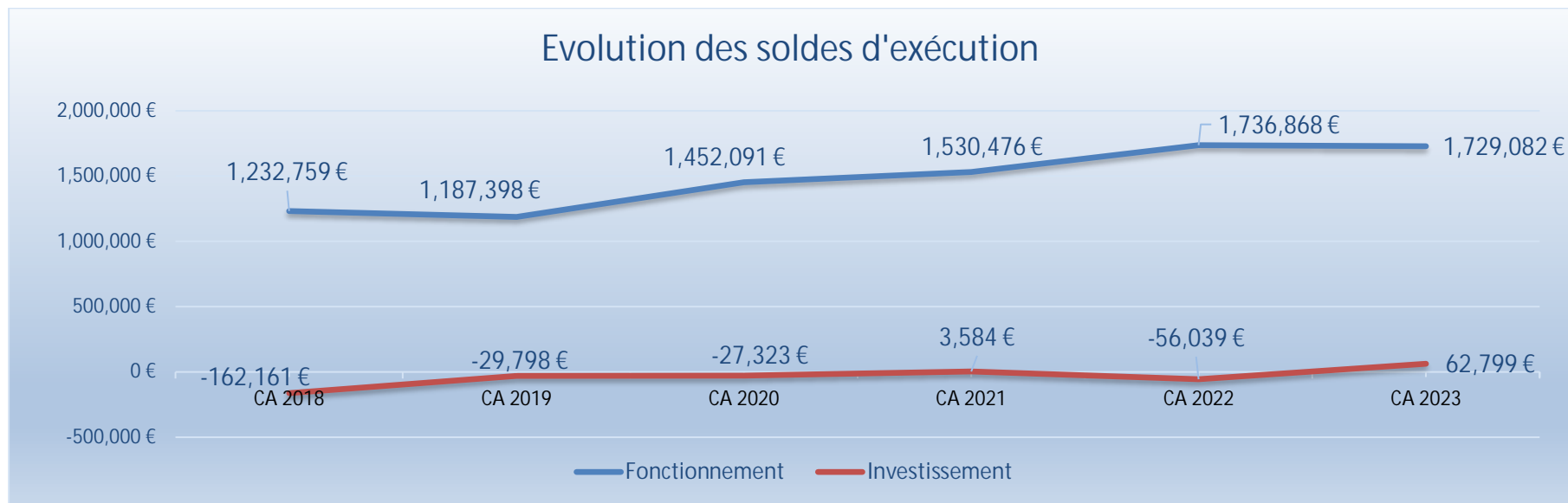
La Dette Publique : +109.70 % du PIB en 2024 qui est identique à celle de 2023

Le poids de la dépense publique ; 55.30 % du PIB contre 55.90 % en 2023

SERVICE EAU POTABLE

Résultats provisoires de clôture de l'exercice 2023

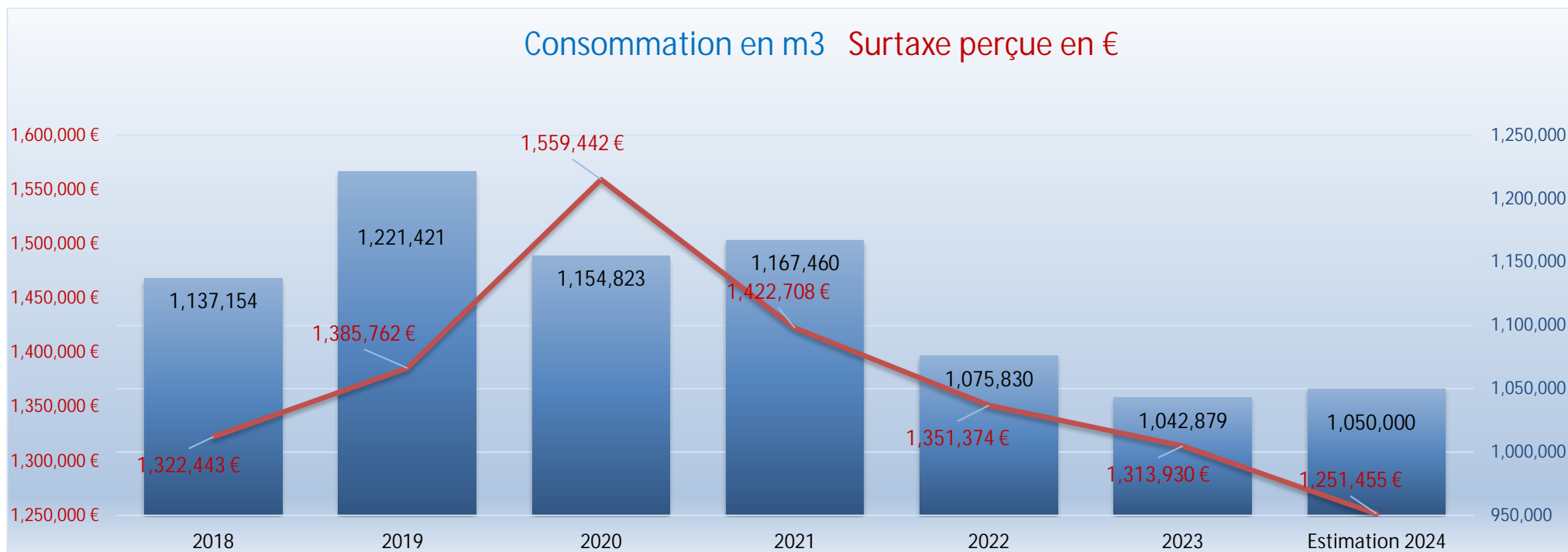
Année 2023	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (a)	RESULTATS 2022 REPORTES en 2023 (b)	RESULTAT GLOBAL 2023 (a+b)
Section de fonctionnement	1 564 926,15 €	1 516 673,11 €	48 253,04 €	1 680 829,33 €	1 729 082,37 €
Section d'investissement (dont restes à réaliser)	1 050 135,81 €	952 021,61 €	98 114,20 €	- 35 315,00 €	62 799,20 €
TOTAL	2 615 061,96 €	2 468 694,72 €	146 367,24 €	1 645 514,33 €	1 791 881,57 €



LES RECETTES de FONCTIONNEMENT

LA SURTAXE

- ❖ Principale recette du Syndicat, elle représente 95 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle est fixée à 1,25 € H.T./m³ depuis 2013 pour chaque commune.
- ❖ La consommation moyenne est en baisse et avoisine depuis 2022/2023 1 050 Km³, soit une recette se situant entre 1310 K€ et 1250 K€
- ❖ Le rapport d'audit du contrat de DSP établi par la société COGITE fait apparaître un taux d'impayés 2022 de 2.67 % contre 3.54 % en 2021.
- ❖ Montant des factures irrécouvrables 2022 : 33 261 € contre 17 905 € en 2021.



L'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN

Pour mémoire, cette aide finance en partie la pénalité de refinancement de 2 emprunts toxiques sur les 4 refinancés, pour un montant total de 785 627 €. Le SIAEP percevra 39 505 €/an, soit un total de 13 annuités versées de 2016 à 2028.

LES REDEVANCES

- ❖ Loyer INFRACOS pour l'antenne posée sur le Château d'Eau Montmien : 5 743 € H.T.
- ❖ Loyer E'MESSAGE pour l'antenne posée également sur le Château d'Eau Montmien de 13 739 € H.T. dont un rattrapage de 10025 € HT sur 2021 à 2023
- ❖ Redevance d'occupation du domaine public facturée à SAUR, calculée sur la longueur du réseau et l'emprise au sol des ouvrages bâtis : 731 € H.T dont un rattrapage de 300 € sur 2023

LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Le budget eau potable étant un budget annexe du budget assainissement, il ne comporte pas de charges de personnel.

LES CHARGES COURANTES DU SERVICE

En 2023, le chapitre 011- dépenses courantes de fonctionnement du service se sont élevés à 47 437 € (dans l'attente du compte de gestion finale) comprenant comme postes principaux

- ❖ Provision d'achat d'eau à Eau de Paris et à Plateau Sud Bocage : 946 €
- ❖ Provision pour petits travaux d'entretien : 6 658 €
- ❖ Redevance d'occupation du terrain de l'UTEP : 13 285 €
- ❖ Redevances à Voies Navigables de France : 10 736€,
- ❖ Redevances à Nexity/Sncf : 5700 € (engagement 2023 en attente du renouvellement de la convention)
- ❖ Mission de contrôle du contrat de DSP pour 8 925 € (Dont le solde de 2022 repris en engagement 2023)
- ❖ Convention d'objectif avec Eau de Paris pour la protection des ressources en eau : 1 000 € pour frais divers (engagement 2023)

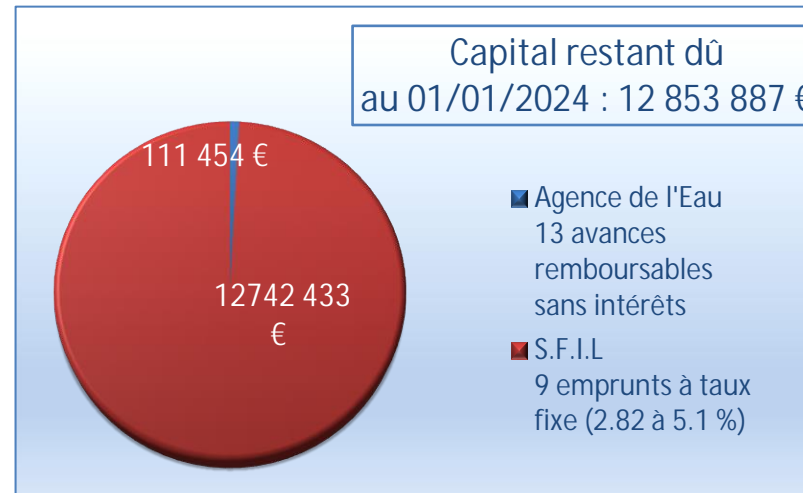
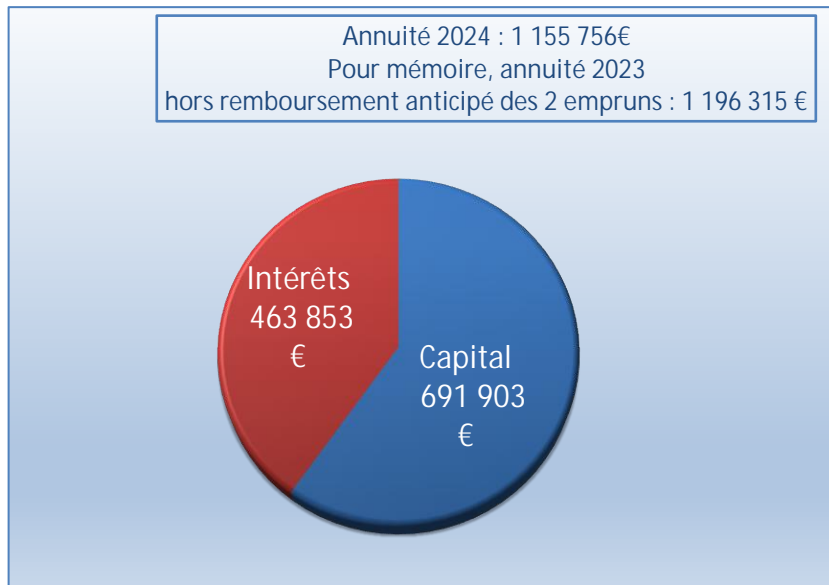
En 2024 certains postes augmentent :

- ❖ Redevances réactualisés des Voies Navigables de France : 21 300 €
- ❖ Redevance d'occupation du terrain de l'UTEP : 14400 €
- ❖ Redevance annuelle pour le logiciel EMI pour la gestion des nappes de 2 400 € H.T. (Remis en provision car aucune redevance reçue depuis 2022)
- ❖ Une réserve de 500 € pour panneaux de chantiers (communication SIAEP)

L'INVESTISSEMENT

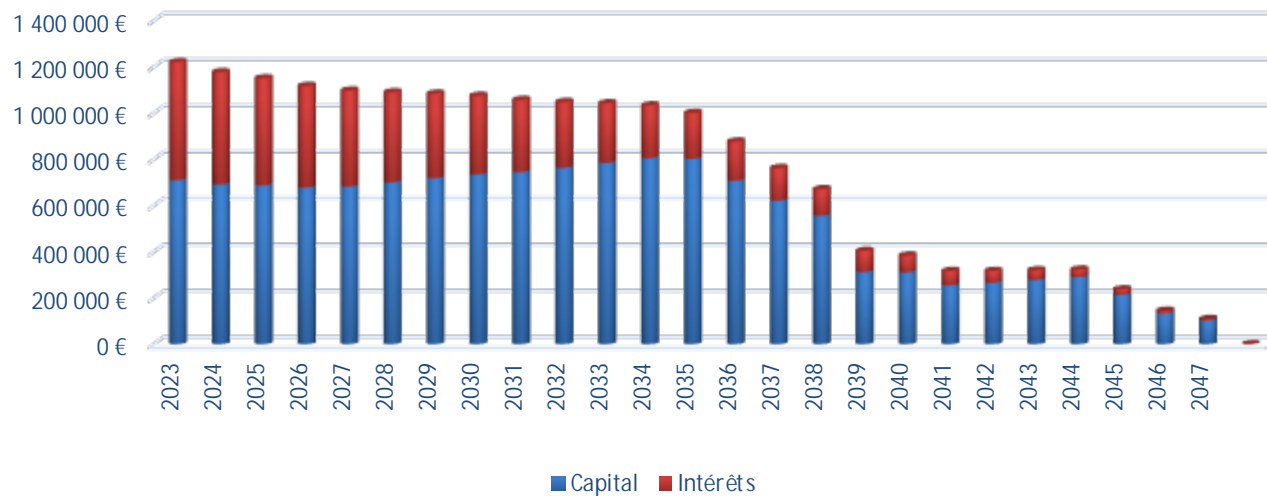
LA DETTE

- ❖ L'encours de la dette est de 12 853 887 € au 1/1/2024.
Pour la majorité, ces emprunts ont été contractés à compter de 2008 pour la construction de l'usine de l'eau et le raccordement des communes.
Cette dette s'est trouvée alourdie de 3 430 000 € par le refinancement des emprunts toxiques en 2015.
Dorénavant, tous les emprunts contractés auprès des organismes bancaires ont des taux fixes, et sont classés A1 sur l'échelle GISSLER, donc sans risque.

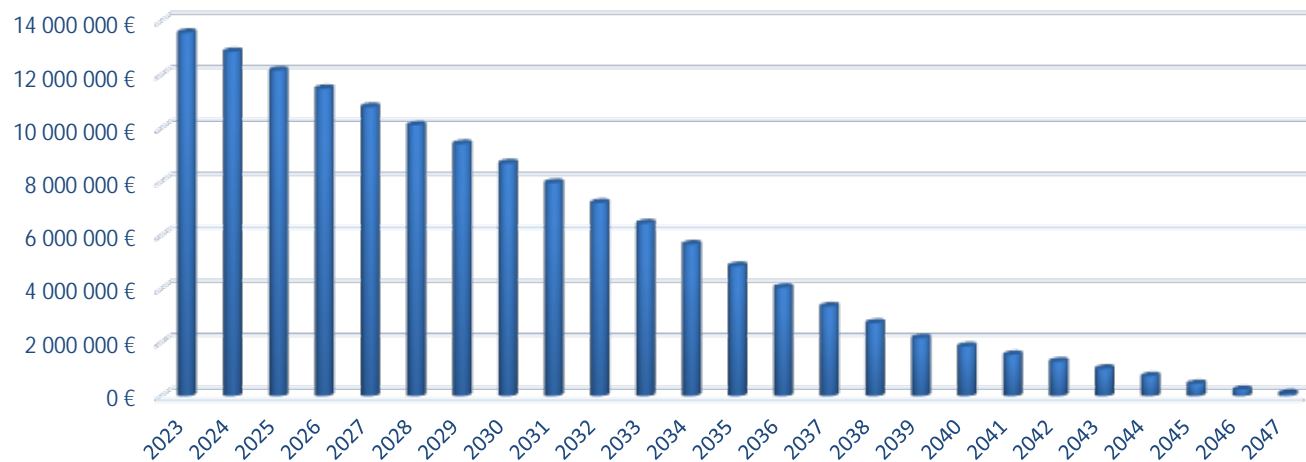


Extinction de la dette :

Flux de remboursement



Evolution du capital restant dû au 01/01/N



Ratios d'endettement :

❖ **Capacité de désendettement** (= Encours la dette/épargne brute)

Indique le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter si l'autofinancement était uniquement consacré à financer le remboursement en capital de la dette.

En-dessous de 5 ans, la marge de manœuvre est bonne. La limite préconisée est de 15 ans.

☞ Ce ratio passe durablement sous la limite de 15 ans dès 2025.

Bien qu'il soit élevé, il reste cohérent avec :

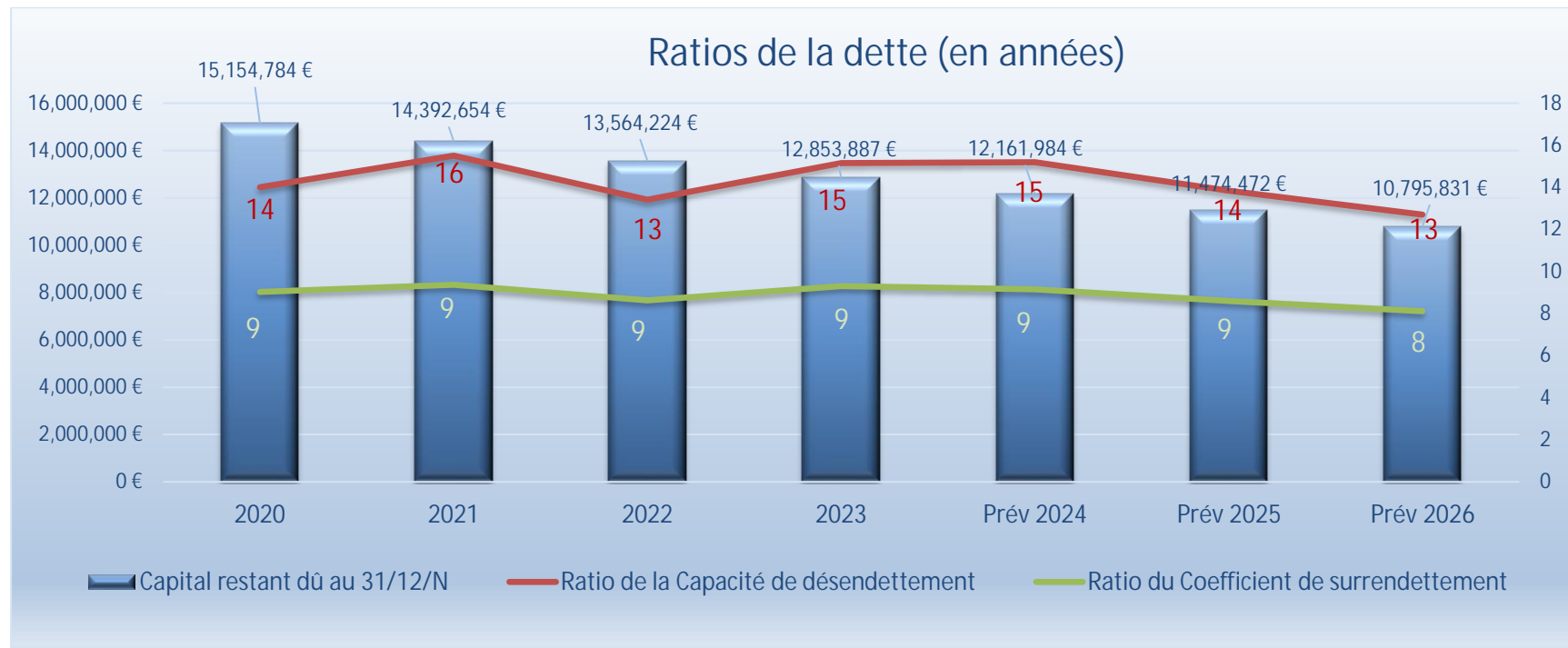
- la durée des emprunts contractés pour financer les investissements (les emprunts du SIAEP ont une durée résiduelle de plus de 20 ans)
- la durée « de vie » des équipements (Usine de l'eau construite en 2010).

❖ **Coefficient de surendettement** (= Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)

Indique combien d'années budgétaires seraient nécessaires au remboursement du capital restant dû s'il n'y avait que l'emprunt à rembourser.

En-dessous de 1 an, l'endettement est faible. La limite préconisée est de 2 ans.

☞ Le niveau élevé de ce coefficient (9 ans) est dû aux emprunts contractés pour la construction de l'usine de l'eau et le raccordement des communes.

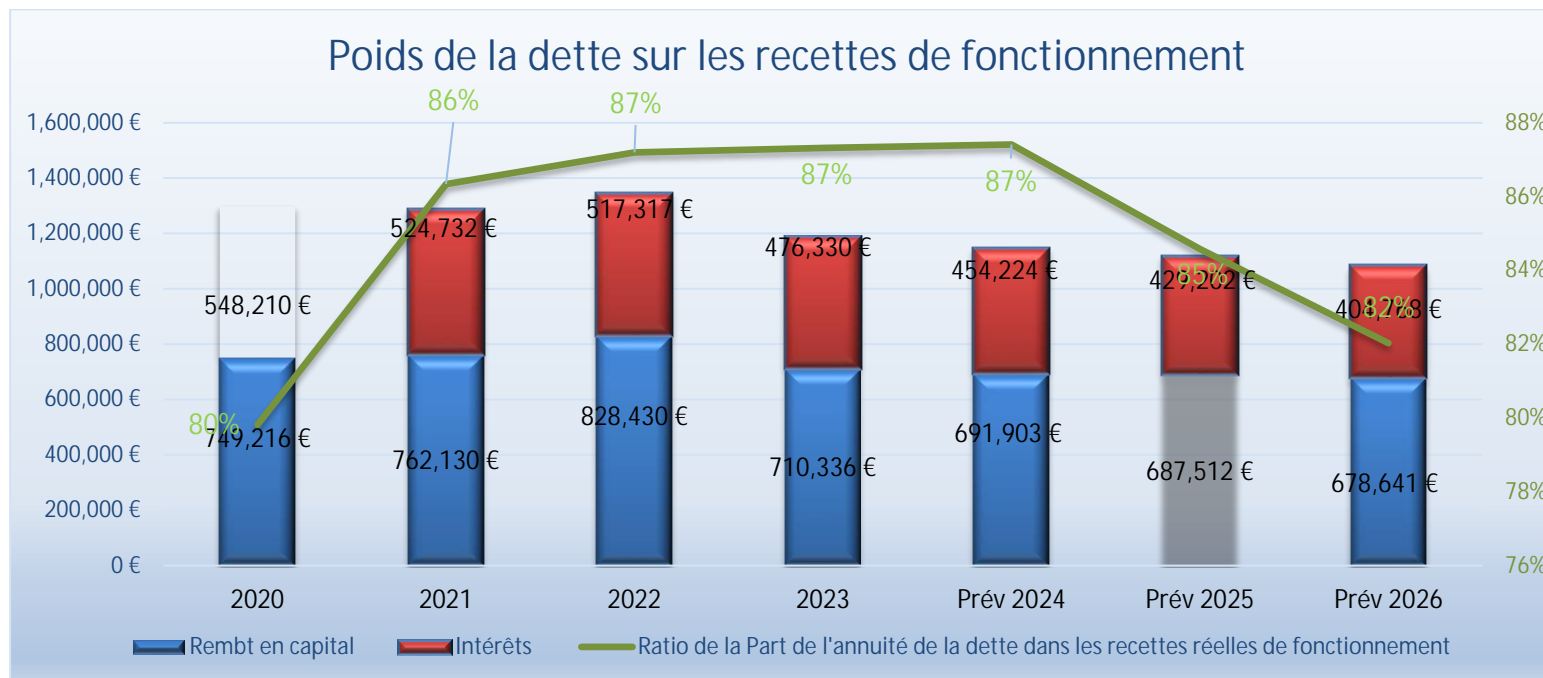


❖ **Ratio de la part de l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement :**

Il permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement nécessaires au remboursement de l'annuité de la dette. Il est l'équivalent des 33% de limite d'endettement des ménages. **La limite préconisée est de 15 ou 20%.**

☞ Pour 2023, 87% des recettes sont destinées au remboursement de la dette.

Malgré cela, le faible niveau des dépenses de fonctionnement permet de dégager de la capacité d'autofinancement (cf épargne nette page 13).



A noter :

Il existe un ratio applicable uniquement aux communes et EPCI à fiscalité propre, mais qui peut être utilisé à titre de référence pour le SIAEP.

Il s'agit de la capacité de désendettement des budgets principaux et budgets annexes cumulés, qui doit être inférieure à 12 ans.

Sur l'ensemble des 2 compétences, elle se situe à 11.50 ans

INVESTISSEMENTS DIVERS PREVUS :

- ❖ Possibilité de mener une étude et de lancer la création d'un nouveau branchement suite à une fuite sous l'Autoroute A6 sur la commune de DARVAULT (attendre les conclusions de la SAUR)
 - Enveloppe envisagée : 90 000 €

ENVELOPPE ANNUELLE DE 129 600 € DU COMPTE TRAVAUX INCLUE AU CONTRAT DE CONCESSION :

Compte Travaux 2024 Disponible 181 470 € au 01/01/2024	Cout H.T.
Renouvellement canalisation rue de Puiset	9 815,00 €
Arceau de protection débitmètre Rue de Foljuif	408,00 €
Sécurisation accès réservoir de Châtenoy	19 900,00 €
TOTAL DU COUT	30 123,00 €

- ❖ Poursuite de la sécurisation des réservoirs par la pose d'équipements de protection
8 réservoirs restant à équiper pour un total de 131 000 € - Priorités à définir

SITUATION FINANCIERE DU SERVICE EAU POTABLE - Les soldes intermédiaires de gestion

EPARGNE DE GESTION (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts)

Elle permet de déterminer le montant maximal de l'annuité d'emprunt.

EPARGNE BRUTE ou capacité d'autofinancement brute (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris charges d'intérêts)

En M49, l'épargne brute doit couvrir les dotations aux amortissements nettes (amortissements des immobilisations - amortissement des subventions).

EPARGNE NETTE ou capacité d'autofinancement nette (= épargne de gestion - annuité de la dette)

Elle doit couvrir les dépenses d'équipement courantes hors programmes.

Taux de rigidité (= charges de personnel + frais financiers/recettes réelles de fonctionnement)

Définit la part des charges pour lesquelles le syndicat est engagé et dont il devra obligatoirement s'acquitter.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimation BP 2024	Estimation BP 2025	Estimation BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	1 492 109	1 543 729	1 359 066	1 311 176	1 320 327	1 320 744
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	66 585	32 884	47 439	66 792	71 221	72 545
EPARGNE DE GESTION (1)	1 425 524	1 510 845	1 311 627	1 244 383	1 249 106	1 248 198
Taux de marge - Minimum 15 à 20 %	96%	98%	97%	95%	95%	95%
Charges d'intérêts (2)	524 732	517 317	476 330	454 224	429 202	404 768
EPARGNE BRUTE (1-2)	900 792	993 528	835 297	790 159	819 904	843 431
Taux d'épargne - Minimum 15 %	60%	64%	61%	60%	62%	64%
Pour info, montant net des amortissements	802 025	787 136	787 045	789 748	793 301	796 634
Annuité de la dette (3)	1 286 862	1 345 747	1 186 666	1 146 127	1 116 714	1 083 408
EPARGNE NETTE (1-3) - Doit être positive (ou temporairement négative)	138 662	165 098	124 961	98 256	132 392	164 790
Taux de rigidité en % - Maximum 45 %	35%	38%	37%	35%	33%	133%

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont basées sur une consommation à 1 050 000 m³ et la disparition de la prime épuration.
Les prévisions budgétaires en dépenses intègrent de faibles provisions pour l'achat de petits matériels.

Ces ratios montrent notamment une capacité d'autofinancement en baisse suite à une perte de recettes (moins d'eau consommée en m³) et les dépenses s'accroissent avec le coût des redevances VNF. Elle sera d'environ 98 500 € en 2024.

LES ORIENTATIONS

Le budget Eau potable a la particularité d'être marqué par un endettement important).

Poursuite de leur sécurisation (équipements de protection pour la maîtrise du risque de chute en hauteur).

Ces projets peuvent être financés par :

- La capacité d'investissement qui s'élève à environ 98 500 € en 2024
- L'enveloppe de travaux de 129 600 €/an jusqu'en 2027 prévue au contrat de concession

En ce qui concerne le programme de renouvellement d'un tiers des branchements plombs intégré au contrat, 478 branchements ont été réalisés sur les 681 prévus depuis le début du contrat en 2016. En 2024, 35 branchements (objectif 2024) pourraient être réalisés, les priorités restent à définir notamment en fonction des travaux de voirie. Les communes de Aufferville, Châtenoy, Chevrainvilliers, Darvault et Ormesson ont atteint l'objectif contractuel. Les autres communes sont donc à privilégier. Pour mémoire, le prix unitaire d'un branchement est de 1980 € (prix actualisé 2024)

Pour l'année 2023, vu les résultats 2022 et les prévisions annuelles, la surtaxe peut être maintenue pour la 12^{ème} année consécutive à 1,25 € H.T/m³.